

RETOUR SUR LA TRIBUNE DE PRÉSANSÉ PARUE DANS LE FIGARO

Poser les questions qui permettront une amélioration concrète de la Santé au travail dans les entreprises

Serge Lesimple, Président de Présanse, a signé, le 25 février 2019, une tribune dans le Figaro, afin que la préparation de la réforme annoncée traite des questions opérationnelles de fond, et ne se limite à pas à une approche structurelle déterminée par des principes hors-sol. La déclaration de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Santé, Madame Dubos, posant le nombre de SSTI comme le sujet d'entrée dans la réflexion devant conduire à l'amélioration de la Santé au travail en France, a justifié cette prise de parole. Retour sur l'expression de Présanse.

Santé au Travail : associer les Services interentreprises pour ne pas se tromper de réforme

« Le Gouvernement souhaite engager une réforme de la Santé au travail.

Dans cette perspective, le rapport commandé à la députée Charlotte Lecoq et publié en septembre dernier se veut disruptif. Pour l'essentiel, il repose en fait sur la disparition mécanique des Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) au profit d'agences régionales, que financerait la création d'une nouvelle cotisation URSSAF maîtrisée par l'État.

De quoi parle-t-on ? Les SSTI constituent un réseau associatif unique géré localement par les entreprises, qui décident paritairement de leurs actions et qui ne connaît aucun équivalent en matière de prévention de la santé des salariés du fait de leur travail, notamment dans les TPE PME, toutes adhérentes des SSTI. Concrètement, ce sont 1,5 million d'entreprises qui sont concernées, représentant 15 millions d'employés, auxquels s'ajoutent 700 000 fonctionnaires qui ne bénéficieraient d'aucun suivi si les Services interentreprises ne se mobilisaient pas à cette fin, en lieu et place de l'Etat. Les SSTI ont déjà constitué 6,5 millions de dossiers médicaux informatisés, structurés et exploitables. Ils assurent 8 millions de visites chaque année et ont pu contribuer au maintien en emploi de centaines de milliers de personnes, via notamment 340 000 demandes d'aménagement de postes de travail personnalisés.

Proposant 23 000 points de consultation sur une année courante, ils forment un maillage précieux qu'il deviendrait donc urgent de déconstruire...

QUESTIONS-RÉPONSES SANTÉ

Santé au travail : pourquoi associer les services interentreprises ?



**SERGE
LESIMPLE**
Président de Présanse,
réseau de 240 services
de santé au travail
interentreprises

Le gouvernement souhaite engager une réforme de la santé au travail. Dans cette perspective, le rapport commandé à la députée Charlotte Lecoq et publié en septembre se veut disruptif. Pour l'essentiel, il repose en fait sur la disparition mécanique des services de santé au travail interentreprises (SSTI) au profit d'agences régionales, que financerait la création d'une nouvelle cotisation Urssaf maîtrisée par l'État.

Les SSTI constituent un réseau associatif unique géré localement par les entreprises, qui décident paritairement de leurs actions. Ils ne connaissent aucun équivalent en matière de préven-

précieux de décon Madar d'Etat au tés et de récemment menter p riés ; est- ger ? » Pe l'heure c qu'une conduite res social Car si parfaiten l'emport méthode

Extrait de la tribune de M. Serge Lesimple, Le Figaro.

Madame Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a en effet indiqué, très récemment, que l'[idée] serait « de commencer par les 250 SST avec 17 000 salariés ; est-ce qu'on peut simplifier et alléger ? ».

Postulat à tout le moins brutal. A l'heure du « Grand débat », on rappellera qu'une telle démarche devra bien sûr être conduite en lien étroit avec les partenaires sociaux et les acteurs de terrain.

Car, si le principe d'une évolution est parfaitement recevable, les décisions à l'emporte-pièce ne sauraient servir de méthode à une réforme qui concerne directement le suivi de la santé de millions de nos concitoyens.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Réforme Santé-Travail

Un débat parlementaire qui s'amorce sur les questions de fond

5 Assemblée générale de Présanse à Lyon

Inscriptions et appel à candidatures au poste d'administrateur ouverts

6 Rencontres Santé-Travail le 12 mars 2019

Un dispositif collaboratif des SSTI, coordonné par Présanse

8 Evolutions et Relations en Santé au Travail

Actualités de l'observatoire Evrest

DPST

9 Base documentaire nationale

DPST, formaliser sa politique d'amélioration continue

ACTUALITÉS RH

10 Formation

Calendrier de collecte de la contribution formation/OPCO

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

11 Négociations collectives

Revalorisation de 1,5 % des rémunérations minimales conventionnelles

11 Extension de l'Accord du 7 décembre 2016 portant révision partielle de la Convention collective nationale des SSTI

MÉDICO-TECHNIQUE

12 Journées Santé-Travail 2019

Appel à communications ouvert

12 Groupe AMST Toxicologie

Publication de la deuxième révision de la directive « agents cancérogènes ou mutagènes »

13 Système d'Information et RGPD

Mise à jour du canevas de charte informatique

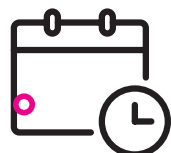
14 Thésaurus Harmonisés Version 2019

Un document listant les modifications apportées en ligne

JURIDIQUE

16 Loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2019

Quelques mesures sociales à retenir



N'OUBLIEZ PAS !
12 mars 2019

La prévention en actions

Événement national des SSTI

ÉDITORIAL

Le 22 février dernier, les partenaires sociaux ont entamé une série de rencontres afin de préparer la réforme du système de Santé au travail annoncée par le Gouvernement. Ces échanges se dérouleront au sein du COCT jusqu'en juin 2019. Il s'agit, pour les organisations représentatives d'employeurs et de salariés, de déterminer le périmètre de ce qu'ils entendent traiter par la concertation et de ce qu'ils entendent traiter par la négociation. Pour autant, aucune lettre de pré-cadrage n'est connue à ce jour pour guider les travaux. Le champ reste donc a priori ouvert. Qualité de vie au travail, dispositif des Services de santé au travail, gouvernance du système d'acteurs, financement..., sont autant de sujets qui seront probablement évoqués.

Rappelons qu'en cas de négociation et d'accord des partenaires sociaux, l'Etat devra en tenir compte dans son projet de loi. Dans le cas contraire, le Gouvernement aura une large liberté d'arbitrage.

L'échec des négociations sur l'assurance chômage au mois de février peut inviter les partenaires sociaux à rechercher plus résolument le consensus, afin de peser et de montrer qu'une gouvernance paritaire permet d'avancer.

Le report de la lettre de cadrage et la proposition de cette méthode de travail peuvent aussi apparaître comme un moyen de temporiser dans un climat social tendu. Le lourd dossier des retraites est également à venir... Ainsi, le plan de travail engagé au sein du COCT repousse d'autant l'échéance de la promulgation d'une loi concernant la Santé au travail.

Dans ce contexte, il est plus important que jamais que les SSTI continuent à affiner leurs propositions ancrées dans le réel. La journée du 12 mars et le travail collectif sur l'offre d'accompagnement des entreprises seront, à ce titre, l'occasion de faire remonter les réalités de terrain et de fournir une matière utile aux prises de décisions.

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Béata TEKIELSKA, Sandra VASSY

Assistants :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



► L'efficacité, en effet, ne se résumera jamais à l'application d'un principe aveugle (« moins de SSTI »), comme si cette approche allait permettre à elle seule de résoudre les problèmes de fond auxquels les pouvoirs publics devront de toute façon répondre.

A l'inverse, les SSTI - fédérés pour plus de 95 % d'entre eux au sein de l'association Présanse - considèrent que seule une co-construction avec l'État, associant les acteurs impliqués au quotidien sur le terrain pour développer une culture de prévention, permettra des avancées indispensables dans chacun des (nombreux) domaines concernés : prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, maintien en emploi, handicap, maladies chroniques, télémédecine, addictions, qualité de vie au travail, retraites ou encore harcèlement...

Pour ce faire, des actes forts et pragmatiques pourraient être posés, dans le cadre d'une réforme aux effets tangibles pour les entreprises et leurs salariés. Par exemple, la mise en place d'un système d'information performant, comme les SSTI le soutiennent depuis de longues années. Oui, un dispositif moderne et à la hauteur des enjeux contemporains implique le déploiement de moyens numériques facilitant le suivi et l'exploitation de données harmonisées et reliées à un dossier médical sécurisé. Car, dans les faits, est-il concevable qu'en 2019, les SSTI n'aient toujours pas le droit d'héberger cet « *identifiant unique de santé* » dans l'intérêt même des salariés ?

Autre piste : la certification. Les SSTI ont, de leur propre initiative, mis en place une évaluation du niveau de leur organisation et créé un label dédié. En dépit de recommandations réitérées de l'Inspection générale des affaires sociales, l'Etat a ignoré cette démarche qui n'a pu être généralisée. De même, l'Etat n'a jamais réussi à arrêter des indicateurs partagés pour guider et valoriser l'action des SSTI. Pourtant, il leur demande des rapports annuels d'activité, sans en avoir défini leurs contenus, rendant inexploitable toute donnée.

Le moment ne serait-il pas venu de travailler en bonne intelligence pour une meilleure coordination des moyens et, in fine, pour une meilleure santé au travail ?

On le voit, la réforme annoncée peut représenter une opportunité pour adapter le système au monde du travail d'aujourd'hui et pour le rendre plus lisible et efficace. Aussi attend-on du gouvernement qu'il démontre sa capacité à associer l'ensemble des acteurs impliqués en respectant leur engagement et leur travail. A moins de préférer la rupture au progrès, comme si la commodité liée à la première autorisait à renoncer à l'exigence qu'implique le second...

Quoiqu'il en soit, le 12 mars prochain, les Services de santé au travail organiseront partout en France des rencontres inédites, ouvertes, pour mettre en exergue la diversité de leurs actions : autant de compétences et d'expériences tirées du terrain, dont le Gouvernement pourra s'emparer s'il veut donner à cette réforme toutes ses chances d'atteindre ses objectifs. » ■

Serge Lesimple

Président de Présanse

Réseau de 240 Services de Santé au Travail
Interentreprises



Ressources :

Présanse a développé son propos dans un argumentaire à retrouver en ligne sur :

► www.modernisationsanteautravail.fr



MOUVEMENTS

(85) M. Michel BOUILLARD a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2018 à la direction du RESTEV.

Il est remplacé depuis le 07 janvier 2019 par **M. Eric BARTHELEMY** en qualité de Secrétaire Général.

Nous avons appris le décès soudain de M. Fabien Di Domenico, président du Service PRISSM de Pau. Présanse exprime ici ses condoléances à sa famille, à ses proches et à ses équipes.